

" Klask vioù e neizhioù warlene."

"Chercher des œufs dans les nids de l'an dernier."

Mairie

Lundi et vendredi de 8h45 à 12h

Mardi, mercredi et jeudi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h30

Samedi de 9h à 12h

Site : www.plouneour-menez.bzh

Facebook : [mairieplouneourmenez](https://www.facebook.com/mairieplouneourmenez)

Agence Postale Communale

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h

Mercredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h

Samedi de 9h à 12h

Levée du courrier à 12h tous les jours

Bibliothèque

Mercredi de 10h à 12h et de 15h à 17h

Vendredi de 16h30 à 19h

Samedi et dimanche de 10h à 12h

Contact : 02.98.24.33.86

Site : www.penndabenn.bzh

Facebook : [BibliothèquePlouneour](https://www.facebook.com/BibliothèquePlouneour)

Cabinet infirmier

Sur rendez-vous au 06.68.29.25.94

Permanence sans rendez-vous le jeudi matin de 9h à 11h30 (sauf juillet/août et vacances de Noël)

Centre de Santé Communautaire

Sur rendez-vous au 02.57.65.07.00

Permanences

Assistante sociale CDAS : sur rendez-vous au 02.98.88.99.90 le jeudi matin avec Caroline CAROFF

France Services : avec ou sans rendez-vous au 07.69.47.35.88 le mercredi matin

Mission Locale (sur rendez-vous au 02.98.15.15.50) à Pleyber-Christ et Saint-Thégonnec Loc-Eguiner

Banque alimentaire : le 22 avril 2026, de 11h à 12h, cuisine de la salle Polyvalente

RÉSULTATS ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

Nombre d'électeurs à Plouneour-Menez (liste principale et liste complémentaire municipale) : 1 085

Nombre de votants : 766 (soit un taux de participation de 70,60 %)

Bulletins nuls : 13

Bulletins blancs : 17

Suffrages exprimés : 736

Votes pour la liste "Plouneour-Menez, une ambition commune", portée par Monsieur MARIE Sébastien : 542, soit 73,64 %

Votes pour la liste "Tous ensemble pour Plouneour", portée par Monsieur POSTIC Pierre-Yves : 194, soit 26,36 %

Le nouveau Conseil Municipal se compose ainsi :

(Liste de Sébastien MARIE)

(Liste de Sébastien MARIE)

(Liste de Sébastien MARIE)

(Liste de Sébastien MARIE)

(Liste de Sébastien MARIE)

(Liste de Sébastien MARIE)

(Liste de Sébastien MARIE)

(Liste de Sébastien MARIE)

(Liste de Sébastien MARIE)

(Liste de Sébastien MARIE)

(Liste de Sébastien MARIE)

(Liste de Sébastien MARIE)

(Liste de Sébastien MARIE)

(Liste de Pierre-Yves POSTIC)

(Liste de Pierre-Yves POSTIC)

- MARIE Sébastien

- COAT Aline

- CORRE Maëldan

- SAUBAN Delphine

- FERRÉ Kevin

- JAOUEN Mona

- FONTANIER Laurent

- ROBAIL Marie

- DANIEL Tangi

- MAGNET Annaïck

- THORAVAL Jonathan

- BERGER Marie-Laure

- FAUJOUR Jean-Claude

- POSTIC Pierre-Yves

- HERNE Justine



Nouveau Conseil Municipal - Annaïck MAGNET est absente de la photo.

CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 21 MARS 2026

Annaïck MAGNET absente donne procuration à Laurent FONTANIER.

Informations diverses : 11 personnes dans le public

Ordre du jour

1) Élection du Maire

Jean-Claude FAUJOUR est président de la séance, en tant que doyen et ouvre la séance. Justine HERNE et Aline COAT, élues les plus jeunes, font partie du bureau de vote pour l'élection du maire, elles ont la position d'assesseurs et participent avec le président au dépouillement de l'élection.

Le Maire est élu au scrutin secret (L2122-4 du CGCT) et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (L. 2122-7 du CGCT). La majorité se calcule non pas par rapport à l'effectif légal du Conseil Municipal mais par rapport au nombre de suffrages exprimés, décompte fait des bulletins blancs et nuls.

Un seul candidat à l'élection de maire : Sébastien MARIE. Mais tout élu, même non candidat, pourrait être élu.

Un par un par ordre alphabétique, les élus se rendent à l'isoloir et votent.

Sébastien Marie est élu avec 13 voix pour et 2 bulletins blancs. Remise de l'écharpe de maire à Sébastien MARIE par Jean-Claude FAUJOUR.

2) Détermination du nombre d'adjoints

Le Maire indique qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités territoriales peut disposer de quatre adjoints au Maire au maximum (30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal). Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Le Maire rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait à ce jour, de 4 adjoints. Il propose la nomination de 4 adjoints au Maire. Nombre d'adjoints approuvé à l'unanimité.

3) Élection des adjoints

Une liste de 4 Adjoints est présentée au vote : 1ère Adjointe Delphine SAUBAN, 2ème Adjoint : Maëldan CORRE, 3ème Adjointe : Aline COAT, 4ème Adjoint : Kevin FERRÉ. Les élus procèdent à nouveau à un vote à bulletin secret dans l'isoloir par ordre alphabétique. La plus jeune élue non candidate procède au dépouillement : Justine HERNE ainsi que Jean-Claude FAUJOUR. Les adjoints sont élus avec 13 voix pour et 2 votes blancs.

4) Désignation d'un conseiller délégué

Le bureau municipal sera composé de 6 élus pour la gestion des affaires courantes : Laurent FONTANIER est désigné conseiller délégué avec 13 voix pour et 2 abstentions.

Délégations :

1ère Adjointe : Delphine SAUBAN : Urbanisme et Environnement

2ème Adjoint : Maëldan CORRE : Bâtiments communaux, Voirie

3ème Adjointe : Aline COAT : Affaires sociales, Communication, Événementiel

4ème Adjoint : Kevin FERRE : Affaires scolaires et Enfance Jeunesse

Conseiller délégué : Laurent FONTANIER : Culture, Associations, Tourisme

5) Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

Procès-verbal de la Séance précédente liée au budget approuvé à l'unanimité.

6) Fixation des indemnités de fonction

Indemnités fixées par l'état pour la strate entre 1 000 et 3 499 habitants :

- Maire 55,57 % indice brut 1027
- Adjoints et conseillers délégués : 21,38 % de l'indice brut 1027

Indemnités approuvées à l'unanimité.

7) Délégations du Conseil Municipal au Maire

Article 1 : en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide d'accorder à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres en matière de travaux, de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget, dans les limites des seuils au-delà desquels s'imposent les procédures formalisées
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- Le Maire est chargé pour toute la durée du mandat, d'intenter au nom de la commune les actions en justice (y compris les constitutions de partie civile) ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, pour tout contentieux intéressant la commune et devant toute juridiction, française, européenne, internationale ou étrangère, et tout degré de juridiction ;
- Le Maire peut transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 euros ;
- Le Maire peut également représenter la commune lors de toute procédure de médiation ou conciliation, que ces démarches soient initiées dans un cadre contentieux ou en dehors de toute procédure judiciaire en cours ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans les conditions suivantes :
 - a) Accepter les indemnités d'assurance relatives : aux dommages occasionnés aux véhicules, au vol et tentative de vol des véhicules, au vol des objets et matériels transportés, à l'incendie des véhicules, aux frais de remorquage et dépannage, à la garantie perte pécuniaire due lors de la location longue durée de véhicules aux conséquences financières de la garantie dommage corporel.
 - b) Décider de la cession des véhicules accidentés déclarés économiquement et techniquement irréparables conformément aux dispositions réglementaires du code de la route.
 - c) Décider de la conservation des véhicules accidentés déclarés techniquement réparables conformément aux dispositions réglementaires du code de la route.
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum total de 100 000 € ;
- D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L,214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L,214 du même code.

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à déléguer sa signature aux fonctionnaires visés par l'article L,2122-19 du CGCT dans les domaines de délégation consentis par le Conseil Municipal au Maire.

Article 3 : Le Conseil Municipal décide de maintenir les délégations et subdélégations consenties aux adjoints et conseillers municipaux en cas d'empêchement du Maire.

Délégations approuvées avec 13 voix et 2 abstentions.

8) Lecture de la charte de l' élu local

Charte distribuée à tous les élus municipaux.

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 FÉVRIER 2026

Stéphanie MORVAN absente donne procuration à Sébastien MARIE

Baptiste MESSENGER absent donne procuration à René CHEVER

Allan LÉON absent.

Informations diverses

- Recensement : les chiffres du recensement ne seront officialisés que fin 2027 : hausse conséquente du nombre d'habitants par rapport aux chiffres de l'Insee de 2026 : Plounéour-Menez comptait alors 1 297 habitants : aujourd'hui le nombre d'habitants sera compris entre 1 334 et 1 351. Cela confirme l'attractivité de Plounéour-Menez.
- Le Conseil d'aujourd'hui, dédié au budget sera un conseil atypique : en effet, les comptes administratifs ne seront pas votés à cause d'un problème de bug informatique national du logiciel HELIOS de la Direction Générale des Finances Publiques : ils seront à voter avant le 30 juin 2026. Mais ils ont été validés et seront présentés.

Ordre du jour

1) Vote subvention Centre Communal D'Action Sociale

Vote de la subvention de la Mairie de 7 200 euros à l'unanimité (14 voix pour).

2) Présentation des Comptes administratif 2025 Commune (Non soumis au vote à cause de la panne informatique DGFIP pour la production des comptes de gestion et reprise anticipée des résultats):

Dépenses de Fonctionnement :

Dépenses	BP 2025	Compte administratif
Chapitre 011 – Charges à caractère général	399 700,00 €	352 399,33 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	604 000,00 €	571 646,52 €
Chapitre 014 – Atténuation de produits	4 200,00 €	3 829,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	139 200,00 €	131 331,91 €
Chapitre 66 – Charges financières	6 664,00 €	6 663,96 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	200,00 €	10,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	61 499,16 €	
042 – Opérations d'ordre de section à section	70 017,00 €	62 905,90 €
Total	1 285 480,16 €	1 128 786,62 €

CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Recettes de fonctionnement :

Recettes	BP 2025	Compte administratif
Chapitre 002 – Excédent fonctionnement reporté	32 342,16 €	32 342,16 €
Chapitre 013 – Atténuation de charges	11 000,00 €	8 386,14 €
Chapitre 70 – Produits des services	110 500,00 €	104 956,95 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes	228 259,00 €	244 636,72 €
Chapitre 731 – Impositions directes	542 090,00 €	535 383,00 €
Chapitre 74 – Dotations et participations	332 289,00 €	350 892,92 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	29 000,00 €	59 193,54 €
Chapitre 76 – Produits financiers	0,00 €	3,68 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	0,00 €	7 018,76 €
Total	1 285 480,16 €	1 342 813,87 €

Résultat section de fonctionnement : + 214 027,25 euros

Recettes d'investissement :

Recettes	BP 2025	Compte administratif
Chapitre opérations non-individualisées	288 758,54 €	370 075,54 €
1321 – Subvention ETAT Agence nationale des Sports Fonds Verts	141 158,14 €	90 441,40 € 43 967,14 €
1322 – Subvention Conseil régional de Bretagne	92 600,00 €	92 600,00 €
1323 – Subvention Conseil Départemental Finistère * Equipements sportifs (Stade/salle) * Rénovation toiture mairie	55 000,00 €	123 067,00 € 20 000,00 €
Chapitre Opérations financières	803 818,79 €	824 208,32 €
002 – Excédent d'investissement reporté	502 159,99 €	502 159,99 €
10222 – FCTVA	120 000,00 €	140 273,13 €
10226 – TAXE AMENAGEMENT		116,40 €
1068 - Affectation résultat	181 658,80 €	181 658,80 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	61 499,16 €	0,00 €
040 – Opérations d'ordre entre sections Amortissement des immobilisations (62 905,90 €)	70 017,00 €	62 905,90 €
TOTAL	1 224 093,49 €	1 257 189,76 €

CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Dépenses d'investissement :

Dépenses	BP 2025	Compte administratif
Chapitre Opérations non-individualisées	4 200,00 €	3 000,00 €
2046 – Attribution de compensation investissement eaux pluviales		
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	43 608,54 €	32 168,50 €
2121 – Plantations d'arbres et d'arbustes	2 000,00 €	0,00 €
21312 – Bâtiments scolaires		6 447,62 €
215738 – Autres matériel et outillage	5 508,54 €	6 319,17 €
21578 – Autre matériel technique	1 300,00 €	803,64 €
21838 – Autre matériel informatique	1 100,00 €	0,00 €
21848 – Autres matériels de bureau et mobiliers	3 700,00 €	2 185,49 €
2188 – Autres	30 000,00 €	16 412,58 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	1 116 869,95 €	485 341,99 €
2313 – Constructions	1 086 869,95 €	346 132,33 €
2315 – Installations, matériel et outillage technique	30 000,00 €	139 209,66 €
Total	1 224 093,49 €	579 924,57 €
Total recettes investissement (Hors excédent de 2024) 755 029,77 €		
Total dépenses investissement 579 924,57 €		
Résultat sur section investissement – Année 2025 175 105,20 €	Excédent d'investissement reporté 677 265,19 €	
Solde exécution section d'investissement 2024 502 159,99 €		
Résultat reporté au 31/12/2025 : 677 265,19 €		

Résultat section d'investissement : 677 265,19 euros.

Montant important pour les investissements futurs. En 2020 l'excédent d'investissement était de 197 405 euros : capacité d'investissement multipliée par 3,6 en 6 ans. Ceci étant dû notamment aux recherches de subventions importantes.

3) Vote des taux de fiscalité locale

Il est proposé le maintien des taux de fiscalité locale à l'identique soit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties 34,94 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties 30,49 %
- taxe d'habitation sur les logements vacants 15,22 % (identique à celui appliqué sur les résidences secondaires)

Taux votés à l'unanimité (14).

4) Vote du taux de fongibilité (autorisation de procéder à des virements entre chapitre) pour les dépenses de fonctionnement – d'investissement

Taux de 7,5 % sur chaque chapitre en section de fonctionnement : charges à caractère général, autres charges de gestion courante, charges financières.

En section d'investissement : chapitre 21 et 23

Proposition de garder ce taux de fongibilité à 7,5 % : voté à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL (suite)

5) Vote du budget primitif 2026 Commune

Fonctionnement Dépenses :

Libellé	Budget cumulé N-1	Réalisations N-1	Propositions (BP)
011- Charges à caractère général	399 700,00	352 399,33	385 400,00
012- Charges de personnel	604 000,00	571 646,52	627 000,00
65- Autres charges de gestion courante	139 200,00	131 331,91	143 900,00
66- Charges financières	6 664,00	6 663,96	5 407,00
014 – Atténuation de produits	4 200,00	3 829,00	4 200,00
023 – Virement à la section d'investissement	61 499,16		58 151,00
042 – Opérations d'ordre	70 017,00	62 905,90	64 000,00
Total dépenses	1 285 480,16	1 128 786,62	1 288 058,00

Fonctionnement Recettes :

Libellé	Budget cumulé N-1	Réalisations N-1	Propositions (BP)
013- Atténuation de charges	11 000,00	8 386,14	7 500,00
70- Produits service domaine et vente	110 500,00	104 956,95	104 500,00
73- Impôts et taxes	228 259,00	244 636,72	235 232,00
731 – Impositions diverses	542 090,00	535 383,00	533 624,00
74 – Dotations et participations	332 289,00	350 892,92	350 175,00
75- Autres produits de gestion courante	29 000,00	59 193,54	33 000,00
76- Produits financiers		3,68	0,00
77 – Produits exceptionnels		7 018,76	
002- Excédent fonctionnement reporté	32 342,16	32 342,16	24 027,00
Total recettes	1 285 480,16	1 342 813,87	1 288 058,00

CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Section Investissement :

PROPOSITION BUDGET PRIMITIF 2026- INVESTISSEMENT

Version 24 février 2026

DEPENSES			
OPERATIONS / DETAILS		MONTANTS	TOTAUX
23			
2313	Travaux + MOE salles	200 000,00 €	
	Diagnostic eglise	60 000,00 €	
	WC publics Place du 19 mars 1962	60 000,00 €	
			320 000,00 €
	Travaux voirie communale enrobé		175 000,00 €
Opérations non individualisées :			
	Ecole - Autolaveuse	5 800,00 €	52 160,00 €
	Ecole - vidéoprojecteur	1 800,00 €	
	Chaufferies - Grosses réparations	14 000,00 €	
	Revégétalisation cour école	22 560,00 €	
	Ecole réparations vitrerie	3 000,00 €	
	Monuments aux morts - Relettrage	5 000,00 €	
Services techniques :			
	Acquisition tracto pelle	163 000,00 €	167 000,00 €
	Acquisition panneaux	2 000,00 €	
	Matériels divers atelier	2 000,00 €	
	Autres travaux divers (Porte entrée) / Portes vestiaires football / SDEF armoire éclairage public 3300/ VMC Ecole	15 000,00 €	15 000,00 €
Opérations financières OPFI :			
	Remboursement capital emprunts	59 415,00 €	59 488,00 €
	Attrib comp EP MORLAIX CTE	4 200,00 €	4 200,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENTS			792 848,00 €

RECETTES	
OPERATIONS	MONTANTS
1321 - Subvention DSIL Cour	15 000,00 €
1322 - Subvention CPRB toiture	12 203,00 €
1323 - Conseil Départemental Finistère PACTE FINISTERE 2030 Cour	10 000,00 €
1328 - Fonds coopération territoriale Morlaix Communauté rénov. Thermique salles Fonds concours Modes actifs travaux aménagement centre bourg	54 987,00 € 45 496,00 €
DRAC Diagnostic Eglise	25 000,00 €
Reprise matériel (Tracto-pelle) serv. Tech	37 000,00 €
001 - Excédent investissement reporté	677 265,19 €
10222 - Fonds compensation TVA Année 2026	76 591,00 €
1068 - Affectation résultat fonctionnement	190 000,25 €
021 Virement de la section de fonctionnement	58 151,00 €
040 - Opérations d'ordre	64000,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 265 693,44 €

Disponible en excédent prévisionnel 2026

472 845,44 €

Subventions salle polyvalente, salle foyer et logements

Fonds concours Coop Territ MORLAIX Cté	109675
DETR	50000
DSIL	20000
FONDS VERTS	40000
CONSEIL DEPARTEMENTAL FINISTERE PF 2030	75000
ACTEE SDEF Maîtrise d'œuvre	45000
Conseil Régional BRETAGNE	95000
Total subventions	434 675,00 €

- Voirie** : routes prévues : 175 000 euros : routes choisies par la commission Voirie : route du Penhoat 114 000 euros (du portail jusqu'au carrefour de Leinhanvec), réparation à Milin Alan (10 000 euros), route de Quilliou Dour (Route de Commana de Quilliou Dour à Goasmelcun) 42 000 euros + frais assistance à la maîtrise d'ouvrage chiffrage Morlaix Communauté (9 000 euros).
- Chaufferie** : réparation chaufferie salle Polyvalente, régulation qui ne fonctionne plus, réparation sur le Pôle Culturel (régulation à mettre), travaux sur la chaufferie de la Mairie (purgeurs, connecteurs), travaux sur la chaufferie de l'école (régulation HS) pour un budget estimé à 14 000 € à ce jour.

CONSEIL MUNICIPAL (fin)

- **Tractopelle** : Il a été changé au début du mandat, aujourd'hui il a un nombre d'heure (4 100-4 500 heures) qui permet une reprise de 37 000 euros, qui peut vite baisser (au-delà de 5 500 heures cela peut chuter à 15 000 euros)... sinon il faut le garder jusqu'au bout mais cela peut engendrer de gros frais : choix de le changer maintenant : choix de la commission se porte sur une tractopelle mais avec un poste inversé (sans avoir à se retourner : gain de confort pour les agents), avec godets de curage (réflexion sur une pelle à pneus mais choix non suivi : trop cher et peu de gains en travail). Modèle neuf estimation au moment du budget : 163 000 euros TTC (avec reprise de 37 000 euros).

Recettes : 1 265 693,44 euros prévues (avec l'excédent d'investissement reporté de 677 265,19 euros).

Vote du BP 2026 : 3 abstentions : les conseillers d'opposition s'abstiennent car leurs projets sont différents pour la suite, 11 votes pour.

6) Vote du budget primitif 2026 Lotissement du Duchel

Le budget prévisionnel pour l'année 2026 est reconduit en :

- Dépenses et en recettes de fonctionnement à 636,16 €.
- Dépenses et en recettes d'investissement à 0 €.

INFORMATIONS COMMUNALES

Bibliothèque municipale

Le réseau des médiathèques de Morlaix Communauté, Penn Da Benn, a pris son envol il y a 6 mois, le 8 septembre dernier. Depuis, 4 communes sans bibliothèque ont rejoint les 20 médiathèques en ouvrant un point relai.

A présent, tous les habitants de Morlaix Communauté ont la possibilité d'accéder à l'ensemble des documents via la réservation sur le site du réseau (www.penndabenn.bzh) et de les récupérer près de chez eux.

En ce qui concerne Plounéour-Menez, la bibliothèque a accueilli en 6 mois, 29 nouveaux lecteurs.



Les adhérents ont emprunté 2 836 documents, dont 898 ont été réservés via le site de Penn Da Benn et, chaque semaine, le nombre croît. Merci à tous ceux qui participent à la vie de notre bibliothèque. Nous vous attendons tous plus nombreux.

La bibliothèque sera fermée le dimanche 5 avril, le vendredi 1er mai et le vendredi 8 mai 2026.

Ce mois-ci nous vous proposons :

- **"La fugue" d'Aurélié Valognes** : On a tous un jour eu envie de partir, de claquer la porte, de tout quitter. Inès, mariée, deux enfants, arrivée à la moitié de sa vie, se sent arrivée nulle part. Elle porte, gère, s'oublie. Et on l'oublie. Emprisonnée dans une existence qui ne lui correspond plus, un jour, elle part.
- **"Le désert de la mort" de Preston & Child** : Un squelette de femme est découvert dans le désert du Nouveau-Mexique. Puis un second... Tout sauf un hasard, les deux jeunes femmes se connaissaient... La nouvelle aventure, la cinquième, de Nora Kelly et Corrie Swanson, du FBI, mêle archéologie, suspense et enquête policière.
- **"Ursule lapine, détective au CP : la statue surprise" de Eva Grynszpan** : Plongez dans une enquête passionnante avec Ursule Lapine, la détective maligne qui résout les mystères du CP avec humour et ingéniosité. Rejoignez Ursule Lapine dans sa nouvelle aventure où elle doit résoudre le mystère d'une statue signée par le grand Auguste Requin. Accompagnée de ses fidèles acolytes Charlotte et Titi Ouistiti, notre détective en herbe devra user de ruse pour prouver la vérité sur la talentueuse Camille Corneille. Cette histoire captivante mêle enquête, amitié et humour dans un univers enchanteur inspiré d'Arsène Lupin et Zootopie, à lire dès 6 ans !

INFORMATIONS COMMUNALES

Alerte crottes de chiens

Nous rappelons que les propriétaires ont l'obligation de nettoyer les crottes de leur(s) chien(s) dans les espaces publics. Or, nous constatons toujours plus de déjections canines sur de la pelouse publique ou bien dans les parterres, ce qui est interdit, dégoûtant, irresponsable et potentiellement dangereux. En effet, le contact avec les déjections d'animaux présente un risque de contamination de diverses maladies, notamment pour les plus fragiles comme les enfants ou les personnes âgées.

De plus, nos agents des services techniques et leurs outils se retrouvent souvent tâchés de ses déjections en s'occupant des pelouses, bosquets et parterres de la commune. Cela constitue un grand manque de respect envers nos employés et aussi envers les usagers qui veulent profiter sereinement de nos espaces verts.

Élections 2027 : nouvelles cartes d'électeurs

En 2027 (élections Présidentielles), les personnes inscrites sur les listes électorales recevront une nouvelle carte d'électeur. Nous invitons ceux et celles qui ont changé d'adresse au sein de la commune à venir le signaler en mairie, afin que leur nouvelle carte puisse arriver à destination avant les prochaines élections.

C'est la même procédure qu'une inscription classique : formulaire de demande + copie pièce d'identité + justificatif de domicile de moins de 3 mois (les factures internet ou de téléphone portable ne sont pas acceptées).

Les nouveaux majeurs sont automatiquement inscrits sur les listes électorales à leurs 18 ans, avec les données renseignées lors du recensement de leurs 16 ans. S'ils ont déménagé entre temps, ils doivent venir en mairie pour faire la modification.



Information pour petits ou gros travaux extérieurs

Vous avez un projet de construction ou d'extension, vous souhaitez démolir un bâtiment ou modifier votre extérieur - même à l'identique - (changement de portes ou de fenêtres, clôture, ravalement de façades, panneaux photovoltaïques, changement toiture de hangar ou de maison, remise en état d'une dépendance...)?

Toutes ces démarches font l'objet d'une instruction d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable de travaux, etc). La durée de l'instruction du dossier peut varier selon le projet et sa situation (site inscrit des Monts d'Arrée ou site de l'Église ou de l'Abbaye) : il faut compter 1 mois minimum, quelle que soit la demande. Les dossiers sont déposés en mairie (par papier ou sur la plateforme internet dédiée), puis instruits en suivant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi-H), mis en place en 2020.

Ces démarches sont obligatoires quels que soient les travaux, aussi nous vous invitons à contacter le service Urbanisme de la mairie : il vous conseillera sur la démarche à suivre et vous aidera à constituer votre dossier. N'hésitez pas à consulter notre site internet : www.plouneour-menez.bzh/vivre/urbanismegeneral.

ATTENTION : vous ne devez pas débiter vos travaux sans avoir reçu l'arrêté d'autorisation !

Information en cas de maltraitance sur personne vulnérable

Le 3977 est un numéro d'écoute et d'accompagnement mis en place par les pouvoirs publics pour avertir d'une maltraitance à l'encontre d'une personne vulnérable, âgée ou handicapée (accessible pour les personnes sourdes et malentendantes, 24/24h, 7/7j).

Vous recherchez un logement social ?

Pour faire une demande pour un logement social, téléchargez le formulaire sur le lien suivant :

<https://www.creha-ouest.org/ressources/>

Ce document, accompagné des pièces complémentaires, est à transmettre au bailleur social de votre choix.

Sur la commune : HLM Les Foyers à Brest ou Les Logis Bretons à Quimper.

ALSH / ALAE / ESPACE JEUNES

Récup' ferraille

15.420 tonnes de ferraille ont été collectées par les jeunes de la junior association Yaouank's. Plus que motivés, ils n'ont pas hésité à faire le tour des habitations pour prêter mains fortes au débarrasage de la ferraille. Une belle récompense pour leur investissement.



Chantier nature



Après une visite du chantier aux dernières vacances, les jeunes vont avec les associations Au Fil du Queffleuth et Ploun'Patrimoine participer au nettoyage du Kanndi de Traon Stang le mardi 14 avril. Une réunion de préparation du chantier est fixée le vendredi 3 avril à 17h30 en Mairie.

Les jeunes volontaires pour participer à la préparation du chantier ou participer au nettoyage peuvent se manifester auprès de Maian (Animatrice Jeunesse) : 02.98.78.94.50 ou ti-gwer@plouneour-menez.bzh

INFORMATIONS DES ASSOCIATIONS

TROC VERT **DIMANCHE 26 AVRIL**

10H À 15H

**JARDIN PARTAGE
PLOUNEOUR MENEZ**



**Venez échanger vos plants,
boutures, graines, semences, livres ...
et à midi
"auberge espagnole" au jardin**

Troc Vert des Amis du Jardin

Le dimanche 26 avril, de 10h à 15h au jardin partagé, venez échanger vos plants, boutures, graines, semences, livres...

Auberge espagnole prévue à 12h sur place.

Chasse à l'œuf du club des Gars du Roc'h

Elle aura lieu le dimanche 5 avril à 11h, gratuite, ouvert à tous.

Comme d'habitude il y aura des petits parcours sportifs suivi de la chasse aux œufs.



Changement d'emplacement pour le Marché Paysan du vendredi !

Le marché paysan hebdomadaire du vendredi soir se délocalise. A partir d'avril, le marché sera situé à l'Espace Plassart, toujours de 16h à 19h.



INFORMATIONS DES PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS



Ferme auberge de Garsplegent saison 2026

- Ouverture exceptionnelle pour le week-end de Pâques : vendredi 3 et samedi 4 midi et soir, dimanche 5 et lundi 6 avril midi.
- Ouverture officielle de la saison 2026 à partir du 30 avril 2026, du jeudi au dimanche, midi et soir (dimanche soir en haute saison seulement).

Hent Telenn Breizh : Stages de harpe et de chant

L'Assemblée Générale 2026 de l'association Hent Telenn Breizh s'est tenue le 28 février et fut suivie d'une session musicale dans une ambiance chaleureuse (photo). Programme des stages :

- Stages de chant traditionnel et ancien les 11 avril, 2 mai et 6 juin,
- Stage de harpe tous niveaux le 18 avril (musique irlandaise),
- Journée découverte de la harpe ancienne le 18 juillet,
- Stage d'été de harpe du 21 au 25 juillet.

Ces stages sont ouverts à tous, une harpe est prêtée pour un premier stage.

Animations :

- L'atelier de chant de Hent Telenn Breizh participera au fest-noz du Printemps de Châteauneuf le 5 avril (« Kant a gan ») et au Tro Menez Are le 14 mai à Saint-Thégonnec Loc-Eguiner (concert sur les circuits de randonnée).
- Le concert de fin d'année des élèves de harpe et de chant aura lieu le 13 juin à 18h à la chapelle Saint-Divy.

Renseignements et inscriptions : henttelenn.bzh



Informations Centre de Santé

- Assemblée Générale le mardi 5 mai à 17h à la salle Foyer.
- Café papote le lundi 4 mai à 11h au centre (pas de café papote en avril).
- Rencontre du mardi, les bénévoles du centre organise une marche (ou bricolage selon le temps) chaque mardi : rendez-vous à la salle foyer à 14h.
- Atelier jardin le samedi matin 18 avril (Nettoyage, plantations / chacun apporte ses outils) : rendez-vous au centre à 9h30.
- Groupe de paroles "Aidants familiaux" le lundi 27 avril : rendez-vous à la salle Foyer à 10h.

Dates à retenir

Dimanche 5 avril : Chasse à l'œuf des Gars du Roc'h, 11h au terrain de foot

Vendredi 3 avril : A partir de ce vendredi, le marché Paysan sera à l'Espace Plassart, de 16h à 19h.

Dimanche 5 avril, vendredis 1er et 8 mai : Bibliothèque fermée

Samedi 18 avril : Atelier jardin à 9h30 au Centre de Santé

Dimanche 26 avril : Troc vert des Amis du Jardin à 10h au jardin partagé

Lundi 27 avril : Groupe de paroles "Aidants familiaux", à 10h à la salle Foyer

Lundi 4 mai : Café papote à 11h au Centre de Santé

Mardi 5 mai : Assemblée Générale Centre de Santé, 17h-20h à la salle Foyer

Dimanche 10 mai : Passage de la Redadeg 2026 dans l'après-midi sur la RD785, à travers le bourg et vers Keradalan

La JDC obligatoire

QUI ? Les jeunes de 16 ans

QUAND ? Maximum 4 semaines après l'anniversaire

OÙ ? Le jeune doit venir en Mairie (prévoir 15 minutes)

COMMENT ? Présentation pièce d'identité + livret de famille

POURQUOI ? L'attestation remise par la Mairie est obligatoire pour se présenter notamment aux examens scolaires, au permis de conduire...



Les articles et photos à faire paraître en mai sont à transmettre pour le lundi 13 avril 2026.

Directeur de la publication : Sébastien MARIE
02.98.78.01.17
communication@plouneour-menez.bzh